



Association Française de Linguistique Ibéroromane

Première circulaire

Secrétariat provisoire : Eric Beaumatin
Tél. & fax : 02.47.73.22.89 (de 20 h. à 22 h.)
Les Bruneaux - 37260 THILOUZE
mél : delbeau@wanadoo.fr

Le 4 mars 2000

Chers collègues, chers amis.

1. Tout finit par arriver : conformément au mandat qui leur avait été confié lors du dernier colloque de linguistique hispanique (Nantes 1998), une poignée d'entre nous a donc oeuvré et effectivement fondé l'Association que beaucoup attendaient, sous le régime de la loi de 1901. L'article 2 de ses statuts -déposés le 15 novembre 1999 à la sous-préfecture de l'arrondissement de Chinon (I.-&-L.)- lui donne pour but de :

«promouvoir les rencontres et échanges entre chercheurs spécialistes de linguistique ibéro-romane et domaines voisins, notamment au moyen de colloques et publications.»

2. Le bureau de cette association remettra sa charge à la disposition de la première AG ; il est provisoirement constitué du groupe de fondation, à savoir : Bernard Darbord (président), Francis Tollis (trésorier), Eric Beaumatin (secrétaire), Marie-Pierre Lavaud (secrétaire adjointe), Yves Macchi (IXe colloque), René Pellen (pajouaibe & autres électronismes).

3. En attendant l'euro, le montant de la cotisation a été fixé à 300 francs français pour deux ans (150 pour les étudiants, moniteurs, ATER & autres nécessaires), ce que l'AG devra confirmer. Les 150 francs déjà aveuglément acquittés par 26 collègues en 1998 afin d'amorcer la pompe à phynances pourront venir en déduction de ce montant.

4. Vous trouverez ci joint, avec les statuts de LibeRo (puisque tel est son petit nom), une convocation à la première assemblée générale régulière, qui aura donc lieu vendredi 17 mars à Lille : nous vous y espérons nombreux, loquaces et entreprenants.

5. Il vous revient maintenant :

- de vérifier autour de vous que tous les collègues ou étudiants concernés ont connaissance de cette association et de ses buts ; dans le cas contraire, d'assurer la diffusion militante de cette information ;
- de lire attentivement les statuts de LIbeRo afin de proposer d'éventuelles modifications (ou précisions par règlement intérieur) ;
- de consulter et populariser la page web et de formuler des améliorations possibles ;
- de nous renvoyer *par retour de courrier* la formule de procuration et/ou d'adhésion ci-jointe si vous pensez ne pas pouvoir assister à l'AG ; vous pouvez aussi prendre contact avec l'un des membres du bureau provisoire pour toute question.
- et, en tout cas, de participer, par votre adhésion, par vos propositions et votre action, à faire vivre LIbeRo.

À bientôt,

pour le Bureau de LIbeRo, Eric Beaumatin

PROCURATION et/ou **ADHÉSION** in absentia

à renseigner et renvoyer en temps utile* par courrier rapide quoique gastéropodique, fax, email, porteur ou autre ambassade à

Eric Beaumatin
 Les Bruneaux - 37260 THILOUZE
 fax : 02.47.73.22.89
 mél : delbeau@wanadoo.fr
 ou (pour gagner 48 heures) à
 Yves Macchi
 91, rue Roland
 59800 LILLE
 fax : 03.20.41.62.91

Je, soussigné(e)

Fonctions et établissement :

Adresse postale :

.....

Téléphone (facultatif) :

Adresse électronique (important) :

() empêché(e) de participer à la première assemblée générale de LIbeRo (Lille, 17 mars 2000),

donne procuration à :

afin qu'elle/il m'y représente, débattenne et vote en mes lieu & place.

adhère à LIbeRo et joins à cet effet un chèque de 300 / 150 FF (à l'ordre de «LIbeRo») représentant ma cotisation pour la période 2000-2002.

suis candidat(e) au Conseil d'administration de LIbeRo pour le mandat 2000-2002.

Date : Signature :

*Cocher les cases pertinentes. Compte tenu qu'en une remarquable infraction statutaire inaugurale cet appel ne parviendra que relativement tard à ses destinataires, LIbeRo décide pour l'occasion d'anticiper sur la future législation concernant la signature électronique : tout e-mail explicite et clairement identifiable reçu le 15 mars à minuit au plus tard sera pris en considération. Des questions diverses ou autres propositions peuvent être formulées oralement ou par écrit par quiconque, même prévisiblement absent(e) à l'AG. Notez que la possibilité pour LIbeRo de communiquer par courrier électronique, avec ceux de ses adhérents qui le souhaitent ou le peuvent, réduit considérablement les frais de fonctionnement.